

Formalités d'admission

Formalités d'admission

Votre séjour et notamment la prise en charge des frais nécessitent certaines démarches. Le service de gestion administrative des patients et le service social sont là pour vous accueillir et vous informer sur vos droits.



EN SAVOIR PLUS

> Horaires d'ouverture du bureau des admissions:

Cavaillon :

Lundi au jeudi de 8h00 à 18h00

Vendredi de 8h00 à 17h30

Samedi de 8h00 à 12h00

> Lauris :

Lundi-mardi-jeudi de 9h15 à 17 h00

Un vendredi sur 2 de 9h15 à 16h00



En urgence

Le service des urgences assure les premiers soins et vous oriente vers le service d'hospitalisation adapté à votre état de santé.

Veillez à ce que l'un de vos proches régularise la production des pièces indispensables au plus tôt pour garantir le bon déroulement de votre séjour.

En hospitalisation programmée

Il est recommandé de constituer à l'avance votre dossier en vous présentant à l'accueil (par exemple le jour de la consultation lors de laquelle le médecin programme votre séjour).

Vous éviterez ainsi les formalités et l'attente le jour de votre hospitalisation, et aurez toutes les informations sur la prise en charge de votre séjour.

L'accueil administratif est ouvert du lundi au vendredi de 8 à 18h dans le hall d'entrée.

Les pièces indispensables pour constituer votre dossier administratif :

- > une pièce d'identité en cours de validité AVEC PHOTO (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour, permis de conduire)
- > votre carte Vitale ou l'attestation d'assurance maladie correspondante
- > votre carte de Mutuelle (ou attestation de CMUC, d'aide médicale Etat...)
- > un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture d'électricité, de téléphone fixe...).

Et selon votre cas

- > votre protocole de soins si vous bénéficiez d'une prise en charge à 100% pour une affection de longue durée
- > le livret de famille pour les enfants mineurs
- > le carnet de soins gratuits pour les pensionnés militaires d'invalidité
- > le carnet de maternité
- > la carte européenne d'assurance maladie ou le formulaire E111 ou E112.

Si vous n'êtes pas assuré social en France ou dans un pays de l'Union Européenne, vous devrez vous acquitter, avant votre admission, des frais de séjour.

Pour mettre à jour votre dossier médical :

- > vos ordonnances pour les traitements en cours
- > la lettre du médecin qui vous adresse
- > le carnet de santé pour les enfants
- > les résultats d'examens réalisés à l'extérieur et utiles à la continuité des soins
- > le consentement signé si vous devez subir une intervention chirurgicale (la signature des deux parents est impérative pour les enfants).

Votre sécurité, votre identité

Pour votre sécurité, votre identité est vérifiée dès votre admission et à chaque étape de votre prise en charge. C'est pourquoi, il vous est demandé de présenter à votre admission une pièce d'identité avec photo (carte d'identité, passeport ou carte de séjour).

Lors de votre accueil dans le service de soins, il vous sera proposé un bracelet d'identification que vous conserverez pendant votre séjour. Ce bracelet est par ailleurs obligatoire pour tout patient subissant un acte chirurgical ou interventionnel. Les professionnels vérifieront également votre identité régulièrement au cours de votre séjour, avant les soins notamment, en vous demandant de décliner vos nom, prénom et date de naissance.

Cette démarche ne s'oppose pas à ce que vous demandiez la confidentialité de votre présence dans l'établissement. Parlez-en au personnel du service qui veillera à ce qu'aucune information vous concernant ne soit divulguée.

Préparer votre séjour

Voici quelques conseils pour préparer au mieux votre séjour.

Vos effets personnels

Prévoyez tout le nécessaire de toilette et le linge personnel (y compris les serviettes de toilette). L'établissement n'assure pas l'entretien de ce linge, quelle que soit la durée de votre séjour.

Si vous êtes porteurs de prothèses (dentaires, auditives...), pensez à avertir le personnel dès votre arrivée pour disposer d'une boîte permettant leur conservation.

Si vous devez subir une intervention chirurgicale, sachez que le port de bijoux ainsi que celui des piercings est strictement interdit au bloc opératoire pour des raisons d'hygiène et pour prévenir tout risque de brûlure.

L'hôpital est un lieu ouvert. Pour prévenir tout risque de perte ou de vol, n'emportez avec vous que le strict nécessaire. Laissez votre argent et/ou vos objets de valeur à votre domicile.

À défaut, vous pourrez déposer ces objets de valeurs et/ou sommes d'argent importantes au coffre de l'établissement lors de votre admission en en faisant la demande dès votre arrivée au personnel soignant.

Sachez que si vous conservez des objets de valeur avec vous, l'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de ces derniers.

**CENTRE HOSPITALIER
INTERCOMMUNAL
DE CAVAILLON - LAURIS**
119 Avenue Georges Clemenceau
CS 50 157
84304 Cavaillon Cedex
+33 (0)4 90 78 85 00
Nous contacter par courriel

<https://www.ch-cavaillon.fr/preparer-votre-sejour/formalites-d-admission-247.html>